

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 09 novembre 2018

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de la réunion du 07 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATIONS NOUVEAUX STATUTS DE LA CCHT

Monsieur le Préfet demande que les statuts de la nouvelle Communauté de Communes soient validés. La fusion a eu lieu au 01.01.2017. Selon la loi NOTre, au bout de 2 ans, il faut adopter les statuts définitifs. La Communauté de Communes a délibéré le 02 octobre 2018 et a voté à l'unanimité. Chaque Commune doit désormais entériner ces statuts.

Monsieur le Maire rappelle les compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires. Les détails des statuts sont disponibles en Mairie.

Au mois de janvier, la Communauté de Commune prendra des délibérations des statuts pour les reprendre à son compte sur :

- la voirie (car les 2 intercommunalités n'avaient pas la même définition),
- le gymnase de Cadours,
- l'école de Musique de Cadours,
- la Médiathèque de Cadours

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces nouveaux statuts.

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE INFORMATIQUE COMMUN AU SEIN DE LA CCHT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a une mutualisation des services informatiques dans la nouvelle Communauté de Communes.

Le service informatique assistera la commune de Cox lorsque ce sera nécessaire, notamment en cas de besoin en maintenance, de recommandation en achat informatique ou de logiciel, pour les négociations des prix d'achat, négociations et mise en place de la fibre (en 2022 pour notre commune), formation pour les utilisateurs,...

Ce service informatique aura 2 équivalents temps plein

Dans la commune de Cox, nous avons un seul poste de travail en Mairie mais également des ordinateurs dans les écoles du RPI Cox-Brignemont.

Une convention doit ainsi être validée par chaque commune.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE L'ENTENTE SCOLAIRE

La convention de l'Entente Scolaire a été faite en 2017. Périodiquement, des articles sont ajoutés ou modifiés selon les situations qui se présentent.

Ainsi, des articles ont donc été modifiés :

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

- les gros investissements : un projet est considéré comme gros investissement si le montant du projet est compris entre 20 000 et 150 000 € HT. Monsieur le Maire enverra des simulations pour exemple aux membres du Conseil Municipal.
- pour la gestion des programmes initiés par l'Education Nationale et aidés par l'état : le RPI Cox-Brignemont peut ainsi obtenir une subvention pour les dépenses engagées pour ces projets.
- pour les élèves non-résidents dans une commune de l'Entente et scolarisés dans une école de l'entente au 1^{er} janvier 2017 : il s'agit de gérer les compensations versées à la commune qui scolarise l'élève.

Les détails des statuts sont disponibles en Mairie.

Cette Convention a été approuvée par l'Entente, par la Conférence et chaque Conseil Municipal des communes de l'Entente doivent valider pour l'entériner.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces modifications des statuts.

RENOVATION DU COFFRET DE COMMANDE EP DE RAHOU ET REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE N°11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la problématique du positionnement du coffret de commande.

Le SDEHG a ainsi fait une proposition pour déposer le coffret, faire un accès pour accéder au coffret et rénover l'éclairage.

Le montant de cette rénovation serait de 4 180 € TTC ; le SDEHG prend en charge la TVA et 2 675 €, 847 € restant à la charge de la Commune de Cox.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet.

DEMANDE D'ADMISSION DE RECETTES EN NON VALEUR

Une habitante de Brignemont avait son enfant qui venait à la cantine de Cox. Les factures n'ont pas été honorées.

Les organismes ont été contactés pour aider la famille au paiement de ces factures, ainsi la CAF a été questionnée, les employeurs également, aucun n'a pas pu rembourser la somme de 277,25 €.

La Commune de Cox mettra en non-valeurs la somme de 277,25 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande d'admission en non valeurs.

CONVENTION AVEC VAL DE SAVE POUR PARTAGE DU PRODUIT DE LA VENTE DU BATIMENT DE LA CUISINE CENTRALE

Le SIVU Val de Save a vendu la cuisine centrale au prix de 210 000 €. Chaque commune, membre du Syndicat Val de Save, recevra sa part selon une répartition définie et validée par le SIVU.

La Commune de Cox bénéficiera de 4,3% de cette répartition soit 8 942,52 €.

Cependant, il sera pris en compte dans cette somme les emprunts à rembourser, l'excédent de fonctionnement,... La somme réellement perçue par les communes sera calculée ensuite et versée aux communes adhérentes.

D'autre part, il avait été convenu une participation de chaque commune pour la prise en charge des salaires des personnels du Val de Save attribués aux nouvelles communes. L'agent attribué à Cox a travaillé pour le Syndicat jusqu'à fin janvier 2018 soit des charges salariales de 3 250 €. Une Convention sera écrite à cet effet.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

INFORMATION SUR L'EMPLOI DE L'AGENT TRANSFERE DE VAL DE SAVE

Le Centre de gestion a étudié le dossier de suppression de poste déposé par Monsieur le Maire. A l'unanimité le Comité a émis un avis défavorable à cette suppression de poste.

Malgré les convocations, courriers, informations et mise en demeure envoyés à l'Agent, la personne ne s'est présentée ni aux convocations ni à son poste de travail. La Commune de Cox a alors fait un arrêté d'abandon de poste et un arrêté pour être radié des cadres.

L'Agent a 2 mois pour faire appel.

AVANCEMENT DES TRAVAUX D'URBANISATION DE LA RUE DES METIERS

Monsieur le Maire a eu plusieurs réunions de chantier avec l'entreprise SACCON car il y avait du retard.

Les prochains travaux de goudronnage auront lieu en semaine 47 et le marquage en semaine 50.

Des modifications ont été demandées par les Coxéens. Toutes les demandes sont étudiées par le Bureau d'études et seront réalisées selon leur faisabilité technique et financière.

DELIBERATION DE SOUTIEN AU CD31 POUR MAINTIEN DE SON PERIMETRE

Le Président du Conseil Départemental demande une délibération de soutien.

En effet, le Gouvernement demande de supprimer le Conseil Départemental pour le remplacer par une Métropole ayant pour objectif de mieux réguler les projets. Cependant, ce changement pourrait engendrer des risques pour les Communes réellement éloignées de la Métropole.

Avec l'accord du Conseil Municipal à l'unanimité, Monsieur le Marie enverra la délibération de soutien.

PROPOSITION POUR ELABORATION D'UN PLAN DU CIMETIERE

Des relevés de cimetière sont faits par des géomètres.

Une captation des allées, périmètre,... est réalisée par un drone. Les images récupérées sont ensuite traitées pour réaliser un plan du cimetière.

Le devis de cette élaboration est proposé au prix de 2 135 €

Le Conseil Municipal demande à réfléchir sur ce projet et le devis.

DIVERS

- La Cérémonie du 11 novembre aura lieu dimanche 11 novembre à 11h30.
- Il y a plusieurs semaines, les parents d'élèves ont envoyés les photos du bâtiment de l'école pour alerter la mairie de l'état des bâtiments.
L'entente scolaire a financé le crépi d'un mur du préau de l'école. Les travaux ont été exécutés pendant les vacances de Toussaint.
Monsieur le Maire est en attente d'un nouveau devis pour réparer le bâtiment de l'école et de la mairie.
- Des solutions et astuces sont demandées à un artisan pour faire fuir les pigeons des bâtiments publics (écoles, mairie, halle, garderie, ...)
- La réunion pour l'aide à la numérotation aura lieu le 27 novembre. Le projet devrait se terminer en juin 2019.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a de plus en plus de dégradations du matériel, des toilettes publiques et qu'il faut à nouveau sécuriser le puit.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

- Un cahier des charges a été réalisé pour créer le site internet de la Commune de Cox. Il a été envoyé le 05 novembre au prestataire.
- Le Conseil d'Ecole du RPI Cox-Brignemont a eu lieu le 08/11/2018. Il a été évoqué l'organisation des classes et de l'équipe enseignante, le PEdT, les travaux d'amélioration des écoles, des cantines et de la garderie, les projets des écoles pour l'année scolaire 2018-2019 (piscine et classe découverte).

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, Mrs R. Cléménçon, M. Huan, M. Samazan, B. Larribère.

Membres du CM excusés : Mme M-C Wartelle, Mrs J. Dirat, P. Link.